

Image not found or type unknown



Locaton particulier à une entreprise

Par **Lombert**, le **12/01/2008** à **00:56**

Je désire louer ma villa à une école maternelle (statut sarl) avec rez de chaussée réservé à l'enseignement et le 1er étage à usage d'habitation, qui va bientôt se créer seulement on me dit que doit fiscalement supporter 40% de charge et la TVA cela revient à dire que sur 2000€ de loyer mensuel il ne me reviendrait que 800€. Par ailleurs, une école n'est pas en principe assujettie à la TVA.